

Le secteur TIC marocain devrait adopter prochainement une charte déontologique des professionnels opérant dans les systèmes d'information. Le texte initié au départ par Maroc Numeric Cluster (**MNC**) a obtenu la contribution des acteurs majeurs du secteur (Entreprises, Associations, Universitaires et Fédérations), notamment **I'APEBI** (Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring) et **I'AUSIM** (Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc).

Cette initiative témoigne de la volonté des professionnels marocains opérant dans les métiers des systèmes d'information d'affirmer leurs valeurs communes. Il s'agit pour les prestataires de promouvoir un cadre de travail harmonieux qui valorise le respect, la qualité, le professionnalisme et la loyauté.

Le nouveau cadre déontologique des professionnels des systèmes d'information se compose de 20 règles articulées autour de quatre principes clés :

§ Protéger la société, les biens communs et l'infrastructure ;

§ Agir de manière honorable, honnête, juste, responsable et conformément aux lois ;

§ Fournir un service de qualité et professionnel ;

§ Contribuer à la valorisation de la profession.

L'ensemble des professionnels des systèmes d'informations sera appelé dans les prochains jours à adhérer à la charte d'éthique. **Celle-ci sera présentée par Maroc Numeric Cluster au Colloque International de Cybercriminalité qui se tient à Kenitra le 24 et 25 juin 2014**. Ce colloque sera également l'occasion pour MNC et le CMRPI (Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation) de sceller leur collaboration à travers la signature d'une convention de partenariat.